

# Communiqué de presse

## *Pour diffusion immédiate*

### LEVÉE DES MESURES SPÉCIALES D'URGENCE POUR GATINEAU, LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS ET LA MRC DU PONTIAC

**Gatineau, le 11 mai 2021** – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais informe la population que les mesures spéciales d'urgence seront levées pour Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC du Pontiac et ce, à compter du 17 mai prochain. Les mesures du palier d'alerte maximal (rouge) y seront donc appliquées, notamment l'ouverture des écoles secondaires, en mode d'alternance en classe pour les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires.

À titre de rappel, voici quelques mesures s'appliquant au niveau d'alerte maximal (zone rouge) :

- Couvre-feu entre 21 h 30 et 5 h le lendemain
- Rassemblements dans les domiciles et les terrains privés interdits
- Salles à manger des restaurants fermées (Livraison et mets pour emporter seulement)
- À l'intérieur, les activités sans contact réalisées en solo, à deux ou avec les occupants d'une même résidence privée sont permises seulement dans les piscines, les patinoires et les lieux pour jouer au tennis et au badminton pour la pratique de ces sports uniquement (supervision du lieu obligatoire). Les cours individuels ou aux occupants d'une même résidence sont permis. Les salles d'entraînement physique (gyms) sont fermées.
- À l'extérieur, les activités de loisirs ou de sports peuvent être pratiquées par les occupants d'une même résidence privée ou par un groupe limité à 8 personnes. Une personne peut s'ajouter pour offrir une supervision ou un cours. La distanciation physique est requise entre les personnes de résidences différentes.
- Les lieux de culte sont limités à 25 personnes.
- Les cinémas sont ouverts avec un maximum de 250 personnes par salle et port obligatoire du masque.
- Pour toutes les mesures du palier d'alerte rouge, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge>

La levée des mesures pour ces trois secteurs de la région est possible puisque la situation s'est améliorée quant au nombre de cas, d'éclosions et d'hospitalisations en lien avec la Covid-19. Nous invitons toutefois la population à faire preuve d'une très grande prudence car la situation pourrait rapidement se détériorer advenant un relâchement des mesures sanitaires. L'application des mesures sanitaires demeure le meilleur moyen pour se protéger alors que la couverture vaccinale de la population s'améliore constamment. En ce sens et si ce n'est déjà fait, nous invitons fortement la population adulte à prendre rendez-vous pour se faire vacciner.

Nous rappelons également à la population l'importance de se faire dépister lorsque l'on présente des symptômes de la COVID-19, mêmes légers, ou lorsque que nous avons été en contact avec des personnes atteintes du virus.

Pour toute information sur la Covid-19, la population est invitée à consulter le site du gouvernement du Québec au [www.quebec.ca/coronavirus](http://www.quebec.ca/coronavirus) ou notre site Internet avec les informations de la Covid-19 pour l'Outaouais au <https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/covid-19/>.

Pour ceux qui présentent des symptômes ou des inquiétudes face à la Covid-19, communiquez avec la ligne d'information au 1 877-644-4545.